

LE PAPIER

SCCC-UQO

JOURNAL DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

VOLUME 13, NUMÉRO 1
AVRIL 2005 ISSN 1488-1616



Novembre 2004, signature de la Convention collective. M. Denis Dubé, M. Gérard Gratton, M. André-Jean Pelletier, Mme Marie-Josée Bourget, M. Louis-Charles Sirois, M. Francis R. Whyte, Mme Micheline Bondu, M. Robert H. Wagner et Mme Hélène Grand-Maitre.

L'APRÈS NÉGO Bilans des négociations

TABLE DES MATIÈRES

- 1 L'après négó, bilans des négociations
- 2 Message du recteur
Notre nouvel ancien conseiller
- 3 Programme d'aide aux employés (PAE)
Négocier comme un patron, pas si facile!
- 4 Régime de retraite des chargés de cours (RRCCUQ)
Versement de la paie
- 5 Élaborer et mettre en œuvre un projet d'intégration...
- 6 Une lutte difficile, mais gagnante!
- 7 Le comité de perfectionnement, en bref
Auriez-vous quelques dollars pour un fonds de grève?
- 8 Régime d'assurance médicaments
Présence des chargées et chargés de cours aux 1^{er} et 2^e cycles
Bourses du Syndicat
Les chargés de cours publient!
- 9 Les activités du Syndicat et du Comité social
- 10 Bienvenue à nos nouveaux
Infos
- 11 Merci Marie-Josée
Pourquoi utiliser son courriel de l'UQO?
- 12 Ce n'est qu'un au revoir...

Enfin, nos négociations sont terminées, et notre Convention collective est signée. Nous devons cependant déjà nous préparer à la prochaine ronde de négociations et pour bien nous y préparer, nous devons analyser notre façon de négocier de 2003-2004 pour encore améliorer notre performance à l'échéance de notre Convention, soit en décembre 2006.

Il y a maintenant un bilan élaboré par le Regroupement université de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) sur les dernières négociations. En plus de nous font partie du bilan les syndicats des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC), à Rimouski (SCCCUQAR), en Abitibi Témiscamingue (SCCCUGAT), à Montréal (SCCUQ), de l'Université Laval (SCCCUL), de l'éducation des adultes de Concordia (CUCEPT), de l'Université de Montréal (SCCCUM), des tuteurs et des tutrices de la TELUQ. Notons que le SCCUQ a terminé ses négociations avant que les autres ne commencent et que le SCCCUM est toujours en négociations continues. Le résultat de ce bilan démontre qu'effectivement, l'échange d'information s'est bien déroulée, mais que la pleine autonomie des syndicats et les négociations regroupées représentent en soi une antithèse difficile à concilier. Par ailleurs, la solidarité s'est manifestée entre nous par le

déplacement de représentantes et représentants des syndicats du Regroupement université dans chaque région lors des conflits ou des étapes importantes de négociation. Elle s'est aussi exprimée par les dons que nous avons reçus de syndicats de chargées et chargés de cours et aussi par ceux de quelques autres syndicats de cégep dont celui de l'Outaouais. Enfin, les négociations recommencent déjà au SCCUQ et celles des tuteurs et tutrices débiteront sous peu. C'est déjà le départ d'une nouvelle ronde de négociations...

Pour le SCCC-UQO, les membres du Comité de négociations se sont penchés sur tout le processus. Ensuite, ce fut le tour des membres du Comité exécutif de faire le point. Tout cela, nous le faisons dans le seul but de s'autocritiquer et de préparer tout l'appareil syndical aux prochaines négociations qui débiteront dans un peu plus d'un an seulement. Nous devons également renflouer notre fonds de grève parce que sans fonds de grève, nous n'avons pas vraiment de rapport de force. N'oublions pas le conflit de la SAQ; lorsque l'Employeur (la SAQ) s'est rendu compte que le fonds de grève du syndicat allait s'éteindre, il ne négociait plus vraiment. N'est-ce pas une leçon que nous devons tirer de l'expérience de nos camarades du SEMB-SAQ?

Marie-Josée Bourget, présidente du SCCC-UQO

Message du recteur



M. Jean Vaillancourt Photo : Direction des communications et du recrutement

Je tiens tout d'abord à remercier la présidente du SCCC-UQO, Mme Marie-Josée Bourget, pour son aimable ouverture à ce premier contact direct avec les chargées et chargés de cours. C'est justement ce genre de convivialité qui contribue à faire de notre université un milieu où il fait bon travailler ensemble.

L'Université du Québec en Outaouais se démarque depuis sa création par l'expertise et le professionnalisme de son corps enseignant. C'est ce qui nous permet de former des personnes hautement qualifiées et des professionnels compétitifs dans un marché du travail qui s'internationalise de plus en plus. La contribution assidue de nos centaines de chargées et chargés de cours fait partie intégrante de cette formule gagnante.

À mes yeux, l'expérience des milieux de pratique que vous apportez à nos programmes de formation est une richesse essentielle pour transmettre aux étudiants et aux étudiantes non seulement les acquis pertinents à leur discipline d'élection, mais aussi le savoir-faire et le savoir-être qui feront d'eux des employés modèles et des citoyens du monde à part entière.

Permettez-moi de vous dire en terminant, à quel point je suis fier d'avoir l'occasion de travailler avec vous pour continuer à bâtir notre université!

Le recteur,

Jean Vaillancourt
Recteur, UQO

Notre nouvel ancien conseiller



M. Norman Thibault

À notre deuxième ronde de négociations, nous avons eu comme conseiller syndical, un salarié de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNÉE) de la CSN, Norman Thibault. Il nous a été d'une précieuse aide tout au long de ces négociations, mais particulièrement à la toute fin pour nous aider à dénouer certaines problématiques.

Pour cette troisième ronde de négociations, il nous est revenu lorsque nous étions à la lecture des textes : processus, comme vous le savez, qui a été assez difficile. Face à notre impasse au sujet de l'échelle salariale, c'est lui qui a proposé de reporter les travaux à un comité paritaire qui pourrait prendre le temps de bien analyser la situation des personnes chargées de cours de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Nous devons enfin signer cette Convention collective et passer à l'étape de mettre en place tous les éléments qui nous touchent dans la vie de tous les jours, en plus de notre rétroactivité salariale, l'augmentation des fonds de perfectionnement et d'intégration, l'indemnité pour la participation à toutes les instances institutionnelles et paritaires. Ses conseils sont toujours très judicieux. De plus, il ne veut en aucun temps prendre de décisions pour nous, mais nous amène à réfléchir à toutes les facettes d'une question litigieuse.

Norman est militant syndical pour la CSN depuis qu'il a vingt ans. En plus de sa grande force de négociateur, il connaît l'importance de la solidarité, de même que la place des débats bien menés en instance. Ce grand skieur qui habite la région des Laurentides aime travailler dans l'Outaouais. Il comprend les réalités des personnes chargées de cours et sait tout à fait bien jouer son rôle conseil. Merci d'être des nôtres, Norman!

Marie-Josée Bourget
Présidente

Programme d'aide aux employés (PAE)

Depuis la signature de notre nouvelle Convention collective le 22 novembre 2004, les personnes chargées de cours ont accès au programme d'aide aux employés de l'UQO. Ce dernier donne accès aux services de professionnels de façon gratuite et confidentielle.

Pour être admissible au programme d'aide aux employés, la personne chargée de cours doit être inscrite sur la liste de pointage de priorité depuis six (6) trimestres et avoir contracté deux (2) charges de cours totalisant quatre-vingt-dix (90) heures d'enseignement.

Des affiches indiquant le numéro de téléphone **(819) 595-8511** ou le numéro de téléphone sans frais **1 (877) 595-8511** sont placées dans les locaux des chargées et chargés de cours et sur les babillards de votre Syndicat aux deux pavillons. Vous recevrez aussi une petite carte personnelle avec l'information nécessaire.

Ce programme d'aide, qu'est-ce que c'est?

Votre programme d'aide aux employés, c'est un ensemble de services mis à votre disposition qui vise à vous permettre de trouver des solutions à vos problèmes et à ceux de votre famille immédiate, avant que la situation ne devienne trop sérieuse. Son but? Votre qualité de vie, la qualité de votre travail et la qualité de votre milieu de travail.

Quelle sorte de problèmes?

Des problèmes d'ordre émotif, relationnel, vocationnel, juridique. Aussi des problèmes de couple, de famille, de relations parents-enfants, d'argent voire d'habitudes de vie qui viennent à faire problème, comme l'abus d'alcool, de drogues, du jeu et de médicaments.

Qui vais-je rencontrer?

Un des conseillers de ALPHA PAE qui fait partie d'une association professionnelle (psychologue, travailleur social, conseiller conjugal, conseiller d'orientation, etc.).

C'est confidentiel et les coûts sont assumés par l'Université. Vous avez droit à 6 heures de service gratuit par année.

Si vous désirez en savoir plus, allez sur le site de l'UQO à *Service des ressources humaines* et cliquez sur *Politiques et programmes*.

Gérard Gratton

Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective



Négocier comme un patron, pas si facile!

Dès l'embauche de notre secrétaire salariée, Mireille Girault, nous lui avons mentionné qu'elle avait le droit de se syndiquer. Après notre propre Convention collective signée à la fin du mois de novembre dernier, elle a exercé son droit de se syndiquer et d'appartenir au Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN (STT). C'est Gaétan Tardif qui est son conseiller syndical officiel, celui-là même avec qui nous avons obtenu notre entente de principe en avril dernier.

Étant donné la situation financière difficile du Syndicat, notre marge de manœuvre était mince. C'est Louis-Charles Sirois, notre trésorier, et moi qui faisons partie du Comité patronal. Quelle situation bizarre! Des syndicalistes patrons! Une seule journée de négociations et nous avons une entente de principe. Dommage que cela ne fonctionne pas comme cela quand nous faisons partie du Comité syndical de négociations!

Nos gains sont les mêmes que ceux de notre employée; en effet, lorsqu'il y a un bon climat de travail, les négociations sont agréables, et tout le monde y gagne. Parmi nos gains, entre autres, mentionnons que le poste est permanent sans rupture de contrat. Les conditions de travail de Mireille sont semblables à celles des employées et employés de soutien de l'UQO, et elle a obtenu une augmentation salariale basée sur les descriptions de son poste et sur ses excellentes performances comme secrétaire. Elle a aussi maintenant des avantages sociaux similaires aux autres employées et employés de l'UQO. Sa Convention collective est d'une durée de trois ans, comme nous. Merci Mireille de ton excellent travail! Même quand on est syndiqué, on a le goût de travailler, et nos performances sont encore meilleures, n'est-ce pas?

Marie-Josée Bourget
Présidente



J'aimerais remercier mon « Employeur » pour cette très belle expérience ainsi que Gaétan Tardif, pour ses excellents conseils. Être reconnue à son travail permet de donner sans compter et d'apprécier davantage ce que l'on fait.

Mireille Girault, au lendemain de la négociation...

Régime de retraite des chargés de cours (RRCCUQ)

INFORMATION SUR VOTRE RETRAITE

Les véhicules de retraite pour les participants âgés entre 55 et 65 ans ayant un capital retraite supérieur à 20 % du MGA

Le présent communiqué (n° 4-2004) a pour but de vous présenter les différentes options et les différents choix de véhicules de retraite qui s'offrent aux participantes et participants âgés entre 55 à 65 ans et qui ont un compte retraite de plus de 20 % du MGA ⁽¹⁾ (en 2004, 8 100 \$).

Quels sont ces véhicules de retraite où la participante et le participant peuvent transférer leur capital retraite accumulé dans leur régime à cotisations déterminées?

Ces informations s'inspirent d'un document publié par la Régie des rentes du Québec qui s'intitule « Pour mieux connaître le CRI et le FRV » que l'on peut retrouver à l'adresse suivante : www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/15_03_02.htm.

D'autres informations sont également disponibles à cette autre adresse : www.rrq.gouv.qc.ca/fr/rcr/12_04_01.htm.

CRI (Compte de retraite immobilisé)

Un CRI est un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) particulier dans lequel vous pouvez transférer les sommes provenant de votre régime complémentaire de retraite. Cependant, à la différence d'un REER, l'argent contenu dans un CRI est immobilisé, puisque cet argent doit servir à vous procurer un revenu à la retraite. À votre décès, le solde de votre CRI n'est plus immobilisé.

FRV (Fonds de revenu viager)

Le FRV est un fonds enregistré de revenu de retraite (FEER) dans lequel il est possible de transférer les sommes provenant de votre régime de retraite ou de votre CRI. Cependant, il n'est pas possible d'y retirer plus que le maximum autorisé chaque année selon les règles fiscales, et ce, pour éviter la diminution trop rapide du capital.

Rente viagère (la vie durant)

La rente viagère est une rente qui est achetée avec le capital retraite accumulé soit dans votre régime à cotisations déterminées, votre CRI ou votre FRV. Si vous avez un conjoint ou une conjointe, cette rente doit être réversible à 60 %, selon la loi 116, à moins qu'il n'y ait renonciation de sa part, la rente sera alors réversible à 50 %.

La réversion signifie qu'à votre décès, votre conjoint ou votre conjointe recevra 60 % ou 50 % du montant de votre rente, selon le cas, sa vie durant.

Vous pouvez également communiquer avec le personnel du Régime de retraite par courriel : rrccuq@uquebec.ca ou par téléphone (418) 657-4327. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions, et ce, dans les meilleurs délais.

Pour accéder au document intégral : www.uqo.ca/sccc-uqo/RRCommunique4-2004.doc

(1) MGA signifie « maximum des gains admissibles » selon la Régie des rentes du Québec. En 2004, le MGA est de 40 500 \$ - 20 % représente une somme de 8 100 \$.

Gilles Pelletier

Chargé de cours membre du Comité de retraite

Versement de la paie

Nous avons signé une nouvelle lettre d'entente le 11 février 2005 au sujet du versement du traitement.

Le traitement des personnes chargées et chargés de cours ne sera plus versé en versements égaux. Vous serez payé sur 15 semaines au lieu de 16 semaines. Le traitement sera versé selon les dates de début et de fin de contrats de charges de cours. Le traitement est donc versé en fonction des semaines effectivement travaillées au cours de chacun des cycles de paie. Par conséquent, vous recevrez la paie d'une seule semaine au début ou à la fin du contrat ou du trimestre selon le cas. Ceci facilitera le calcul des heures réellement travaillées et payées et, entre autres, le calcul des journées fériées.

Gérard Gratton, vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Élaborer et mettre en œuvre un projet d'intégration, cela vous intéresse-t-il?

Par notre Convention collective, toutes les personnes chargées de cours peuvent profiter d'allocations leur permettant de mettre en œuvre un projet visant un ou plusieurs objectifs parmi les suivants :

- ▶ valoriser la participation des personnes chargées de cours à la mission d'enseignement de l'UQO;
- ▶ améliorer la qualité de l'enseignement déjà offert;
- ▶ faciliter l'encadrement des étudiants et étudiantes;
- ▶ favoriser la collaboration des personnes chargées de cours et des professeurs dans un contexte de complémentarité;
- ▶ poursuivre et approfondir davantage les orientations et les objectifs visés par l'un ou l'autre des départements de l'UQO.

Ces projets doivent être présentés au Comité universitaire d'intégration pédagogique (formé de deux représentants de l'UQO et de deux représentants du SCCC-UQO) en utilisant les formulaires prévus à cette fin. Ces derniers se retrouvent aisément sur notre site Web ou sur demande au Décanat de la gestion académique.

Afin de rendre plus concrets les types de projets que l'intégration pédagogique pourrait vous permettre d'élaborer, voici un court aperçu de projets qui ont déjà été acceptés :

- ▶ **Élaboration d'un programme de formation** visant à former des préceptrices ou précepteurs (personnes déjà en milieu de travail) qui devront agir à titre de superviseurs et devant se familiariser avec les contenus des cours enseignés.
- ▶ **Production de documents d'appoint** à l'enseignement de différents programmes :
 - banque de problèmes;
 - rédaction d'études de cas.
- ▶ **Élaboration de contenus** de cours répondant à des besoins particuliers de certains étudiants et étudiantes.
- ▶ **Élaboration d'une démarche** visant à habiliter le personnel enseignant à l'application d'une nouvelle méthode d'enseignement d'une langue étrangère.
- ▶ **Élaboration d'un programme** pour la mise en œuvre de journées d'études au cours desquelles professeurs et personnes chargées de cours d'un même département travailleraient à partager leurs acquis, à arrimer les contenus de cours, les exigences, les éléments et barèmes d'évaluation utilisés, à élaborer des épreuves communes d'évaluation...
- ▶ **Amélioration de certains contenus** de nouveaux programmes offerts à l'UQO à partir des remarques et des évaluations produites à leur première année de mise en œuvre.

- ▶ **Élaboration de matériel de base** ou d'accompagnement (si aucun n'est disponible) facilitant l'acquisition des apprentissages.
- ▶ **Production de guides d'utilisation de logiciels** ou d'outils complexes proposés comme matériel.
- ▶ **Collaboration de personnes chargées de cours** à la révision de certains plans de cours existants ou de certains contenus de programmes qui doivent être mis à jour.
- ▶ **Mise en onde informatique** de certains cours (notes de cours, exercices, solutions...).

Les types de frais demandés relèvent généralement des domaines suivants :

- temps d'assistance à des réunions ou des rencontres de coordination;
- temps de rédaction de documents;
- frais de déplacement si l'on doit rencontrer d'autres personnes à l'extérieur de son lieu de travail habituel...

Évidemment, le respect des échéanciers fixés par le Comité est de la plus haute importance et plusieurs facteurs seront pris en considération pour son acceptation. Ainsi, le Comité partage les fonds disponibles en s'appuyant sur des critères :

de pertinence du projet

Importance des retombées possibles sur la formation des étudiants et étudiantes ou sur l'enseignement;

de réalisme du projet

Envergure du projet; adéquation : moyens, objectifs et temps; chance de succès...;

de disponibilité des ressources

Fonds disponibles et récurrence des dépenses;

d'équité

La personne a-t-elle déjà joui d'autres sources de financement pour ce projet; l'alternance entre les départements; la distribution équitable entre les auteurs de projets...;

de qualité du projet

Clarté, précision et suffisance de renseignements.

À la lumière de ces renseignements, le Syndicat vous encourage fortement à vous prévaloir de cette opportunité que vous offre l'**INTÉGRATION PÉDAGOGIQUE** de démontrer votre engagement dans la mission éducative de l'UQO.

Nicole Durocher

Représentante des cc au Comité universitaire d'intégration pédagogique

Une lutte difficile, mais gagnante!



Le 28 janvier, dans plusieurs régions du Québec, ce sont tenus des manifestations devant des succursales de la SAQ. À Montréal, environ 350 personnes se sont réunis, à midi, devant la succursale SAQ Beaubien. Photo : CSN

Quand on a été touché par un conflit de travail, on ne voit plus la grève de la même façon. Nous vous présentons les grandes lignes d'un entretien que j'ai eu avec Sylvain Faubert, délégué régional du Syndicat des employés et employés de magasin et de bureau de la Société des alcools du Québec (SEMB-SAQ), syndicat qui a été en grève pendant une période de 3 mois et qui s'est terminée en février dernier.

Marie-Josée Bourget (M.-J. B.) : Au Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO), on a fait la grève et on sait que cela entraîne d'importants coûts. Dans les médias, on lisait que pour le SEMB-SAQ, la situation aurait été vraiment critique à un moment donné. Qu'en était-il dans les faits?

Sylvain Faubert (S. F.) : Au début de la grève, nous avons un fonds de grève de 5 000 000 \$. Les prestations données aux membres étaient de 200 \$ par semaine pour 20 heures de piquetage. Comme le Syndicat a connu une des meilleures participations au Québec en ce qui a trait aux présences sur les lignes de piquetage, le coût par semaine s'élevait à plus de 600 000 \$ par semaine, ce qui est énorme. Nos coffres se dégarnissaient à vue d'œil et sans argent, notre rapport de force s'affaiblissait.

M.-J. B. : Est-ce là que vous avez pensé à vous affilier à la CSN?

S. F. : Il fallait effectivement se sortir de cette situation difficile, et nous connaissions la CSN pour y avoir déjà été affiliés. Le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), lui, ne nous intéressait pas vraiment étant donné qu'il avait été en lien avec la privatisation d'une partie d'une usine d'embouteillage appartenant à la SAQ. Les partenariats privés-publics ne nous intéressent pas du tout. La CSN abonde dans le même sens que nous.

Malgré une assemblée générale longue, nous sommes sortis avec un vote d'affiliation à 76 %. Par la suite, l'Employeur a changé sa façon de négocier.

M.-J. B. : Vous croyez que cette affiliation a favorisé l'entente de principe.

S. F. : Les négociations ont repris le 21 janvier, et le 4 février 2005, nous avons une entente de principe. Madame Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, s'est elle-même présentée à une occasion à la Table de négociations pour faire en sorte que nous sortions de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions.

C'est à notre assemblée générale du mardi 8 février 2005 que nos membres entérinaient à 76 % l'entente de principe. La grève générale illimitée débutée le 18 novembre 2004 allait donc se clore par le retour au travail le vendredi 11 février à 12 h. Ici, dans l'Outaouais, une succursale a ouvert à 14 h, et ce, parce que nos membres voulaient exprimer leurs frustrations avant de recommencer à travailler.

M.-J. B. : On sait que la bataille que vous livriez ne touchait pas les salaires, mais plutôt les précaires.

S. F. : Effectivement, le Conseil du Trésor a plafonné l'augmentation salariale à 12,5 % sur six ans. Nous ne pouvions rien faire à cet égard. Par contre, nous voulions que nos précaires aient un nombre d'heures minimum de travail et que ce nombre d'heures puisse être fait à un regroupement de succursales que nous appelons une « division ». Nous sommes contents d'avoir pu maintenir ce principe et pouvons annoncer que chaque division a également un magasin prioritaire, ce qui facilitera notre travail.

Nous avons également fait un gain notable au volet conciliation travail-famille. Les nouveaux horaires se situeront :

du lundi au vendredi;
du mardi au samedi;
du dimanche au jeudi.

Ce que cela implique, c'est que les personnes avec famille n'auront plus à travailler le samedi et le dimanche.

M.-J. B. : Outre les éléments précités ainsi que les gains relatifs à la prime donnée aux conseillers en vin et aux caissiers principaux, qu'avez-vous obtenu?

S. F. : Nous avons un budget de 2 000 000 \$ pour régler les 300 griefs en suspend qui sont tout autant individuels que collectifs. Ce sera beaucoup de travail, mais nous sommes confiants d'y arriver avec l'aide des conseillers et conseillères de notre nouvelle centrale syndicale.

Marie-Josée Bourget
Présidente

Le comité de perfectionnement, en bref

Je voudrais donner ici quelques réponses aussi brèves et complètes que possible à des questions souvent posées au sujet du Comité de perfectionnement.

SA COMPOSITION

Le Comité de perfectionnement est un comité paritaire. Il est composé de deux personnes chargées de cours et de deux représentants de l'administration. Étant donné que Mme Daisy St-Pierre (attachée d'administration au Décanat de la gestion académique) coordonne ce comité et en gère le budget, elle est d'office membre du Comité. Monsieur Marc-André De Blois occupe l'autre siège de l'administration. Cette année, ce sont Gisèle Payant et Jean-Pierre Latour qui en sont les membres chargés de cours.

SON PROGRAMME EN TROIS VOILETS

Le budget de perfectionnement des personnes chargées de cours est réparti sur trois volets.

Le volet 1 (Acquisition des connaissances), auquel est alloué 40 % du budget, acquitte les frais de scolarité et peut attribuer des frais de subsistance aux personnes qui n'ont pas d'emploi régulier hors de l'UQO et poursuivent des études en vue d'un nouveau diplôme.

Le volet 2 (Perfectionnement pédagogique), qui représente 30 % du budget, défraie les formations visant la formation pédagogique.

Le troisième volet (Mise à jour des connaissances), 30 % du budget, est celui qui permet à une personne chargée de cours de participer à divers congrès, colloques ou toute autre formation pertinente à son enseignement, par une mise à jour des connaissances. Il est aussi à noter que ce dernier volet permet aussi de faire part de sa recherche, d'en discuter les résultats, par des communications lors de colloques ou symposiums. En outre, c'est aussi dans ce troisième volet que sont puisées les sommes nécessaires pour défrayer les honoraires des participants à une formation collective (volet 2) quand celle-ci ne fait pas partie des formations pédagogiques de base.

SES TÂCHE ET RESPONSABILITÉ

La tâche principale des membres du Comité est d'examiner les demandes de perfectionnement en fonction de règles d'admissibilité et d'attribution précises. Il a aussi la responsabilité de respecter le budget et de voir à une juste distribution des sommes dans les différents volets.

Pour les membres chargés de cours du Comité, il va de soi que leur responsabilité consiste aussi à s'assurer que les intérêts de la collectivité des personnes chargées de cours soient bien compris et correctement représentés.

Si d'autres questions vous viennent à l'esprit, n'hésitez pas à contacter vos représentants.

Jean-Pierre Latour
Chargé de cours membre du Comité de perfectionnement

Auriez-vous quelques dollars pour un fonds de grève?



Inutile de dire que notre fonds de grève est mince après les difficultés de l'an dernier. À titre de trésorier, je vous rappelle qu'à l'automne 2006, soit dès l'an prochain, les négociations vont reprendre, et nous devons être prêts pour le pire, à nouveau. Je vais soumettre aux membres lors de l'Assemblée générale de notre Syndicat une proposition de contribution spéciale de 4 \$ ou plus par chèque de paie pour 24 mois, et ce, à compter de septembre prochain.

Notre Syndicat a repris son « allure financière » d'antan, réussissant à économiser près de six à sept mille dollars par année. En deux ans, nous aurons douze à quatorze mille dollars d'accumulés. Avec les 4 \$ ou plus par paie, nous aurons les quatorze mille plus soixante mille dollars en plus. Lors de notre dernière grève, notre fonds de grève de soixante mille dollars a été consommé.

Les quatre dollars par chèque de paie reviennent à une cotisation spéciale de 0,5 % de plus du 3 % déjà alloué, c'est-à-dire 0,5 % du salaire brut d'une charge de cours de 45 heures.

Louis-Charles Sirois
Trésorier

Régime d'assurance médicaments

Comme vous le savez, les personnes chargées de cours sont obligées d'adhérer au Régime d'assurance médicaments si celles-ci ne présentent pas de preuve d'exemption lorsqu'elles ont une ou plusieurs charges de cours.

Le contrat avec la compagnie d'assurance se termine le 31 décembre de chaque année. Cependant, quoique votre contrat de travail ne débute, en général, que la deuxième semaine du mois de janvier, la compagnie d'assurance assumera vos factures à compter du 1^{er} janvier. En conséquence, si vous débutez un nouveau contrat de charges de cours durant le mois de janvier, vous pouvez remettre vos factures à la compagnie rétroactivement au 1^{er} janvier.

Pour toute information, vous pouvez appeler madame Martine Gaudreault au (819) 595-3900 poste 3902.

Gérard Gratton
Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Que serait l'UNIVERSITÉ sans ^{chargés-les} de cours ?

Présence des chargées et chargés de cours aux 1^{er} et 2^e cycles

Que serait l'Université sans la présence des chargées et chargés de cours? Une Université qui manque de personnel enseignant, puisque les chargés de cours représentent 67 % des ressources enseignantes au 1^{er} cycle et un surprenant 45 % au 2^e cycle pour l'année scolaire 2003-2004.

Ces données proviennent du Bureau des études institutionnelles.

Marc Aubé, vice-président à la vie syndicale et à l'information

Bourses du Syndicat

Les bourses du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais ont été créées, entre autres, pour inciter les Québécois et Québécoises à poursuivre des études supérieures. Cette année, nos deux (2) récipiendaires sont Evelyne Brisson et Guylaine Mongeon. Gaudence Uwizeye a reçu, quant à elle, la bourse spéciale du fonds Michel-Hébert.

Les chargés de cours publient!

François Dallaire et Jean-Pierre Legault ont chacun publié un livre. François a écrit *Quatre saisons de pérégrinations*, et Jean-Pierre a écrit *Former des enseignants réflexifs*. Ce dernier a été lancé au Salon du livre de Gatineau.



Les activités du Syndicat et du Comité social



VOICI LES ACTIVITÉS TENUES DEPUIS LA DERNIÈRE ÉDITION DU JOURNAL LE PAPIER :

24 octobre 2004

Rallye automobile dans l'Outaouais urbain. 25 participantes et participants.

25 octobre 2004

Accueil des nouveaux chargés de cours au restaurant La Piz'za-za.

22 novembre 2004

Journée nationale des chargées et chargés de cours. Dégustation de crêpes servies par les chargées et chargés de cours.

13 décembre 2004

Party de Noël au Petit Chicago. Plus de 45 personnes s'y sont présentées. Un don de 90 \$ a été remis à l'organisme *Les enfants de l'espoir*.

D'autres activités seront organisées; surveillez votre courriel de l'UQO.



Nous remercions toutes les participantes et tous les participants et nous espérons en rencontrer de nouvelles et de nouveaux. Le plaisir est au rendez-vous chaque fois.

Votre comité social :

Louis Abanto, louis.abanto@uqo.ca

Maurice Alie, maurice.alie@uqo.ca

Marc Aubé, marc.aube@uqo.ca

Jocelyne Gadbois, jocelyne.gadbois@sympatico.ca

Nathalie Gagnon, nathalie.gagnon@uqo.ca



Marc Aubé, vice-président à la vie syndicale et à l'information

BIENVENUE à nos nouveaux!



Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO) était heureux d'accueillir les nouveaux chargés de cours de 2004 le 25 octobre dernier. Les nouveaux chargés de cours étaient invités à une rencontre amicale pour échanger avec des collègues et partager leurs expériences favorisant ainsi une meilleure intégration à la vie universitaire de l'UQO. Cette rencontre avait la forme d'un 5 à 7 au restaurant La Piz'za-za, sis 36, rue Laval à Gatineau (secteur Hull).

Marc Aubé, vice-président à la vie syndicale et à l'information

INFORMATION AU SUJET DE VOTRE CARTE D'EMPLOYÉE ET D'EMPLOYÉ

Les techniciennes des départements ont été avisées que depuis décembre 2004, le bureau du Registraire ne produira plus les cartes d'employées et d'employés (personnes chargées de cours et autres employés).

Afin de faire établir votre carte d'identité, vous devez maintenant prendre un rendez-vous au Service des ressources humaines et financières au pavillon Alexandre-Taché auprès de :

- **Martine Gaudreault au (819) 595-3902;**
- **ou Sandra Robinson au (819) 595-3987.**

LISTE DES BUREAUX DES CC AUXQUELS LES CC ONT ACCÈS AVEC LEUR CLÉ

AU PAVILLON ALEXANDRE-TACHÉ :

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Études langagières | C-1333 |
| Sciences de l'éducation | C-1335 |
| Psychoéducation | C-0321 |
| Sciences infirmières | C-0319 |
| Travail social et sciences sociales | C-1316 |

AU PAVILLON LUCIEN-BRAULT :

| | |
|---|------------------|
| École multidisciplinaire de l'image (EMI) | B-2087 |
| Informatique | A-2301 |
| Relations industrielles | A-2327 et A-2331 |
| Sciences administratives | B-2071 et B-2073 |
| Sciences comptables | A-2129 |

50 \$ À LA COOP POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DIDACTIQUE OU POUR VOS PHOTOCOPIES

Comme vous le savez, l'Université verse à la COOPSCO un montant de 50 \$ pour chaque charge de cours de trois (3) crédits. Ces allocations reçues durant les trimestres d'automne et d'hiver doivent être dépensées au plus tard le 30 avril 2005.

COURRIER ÉLECTRONIQUE À PARTIR DU SITE WEB DE L'UQO

Veuillez prendre note que dans OUTLOOK WEB ACCESS, seul votre compte et votre mot de passe sont maintenant nécessaires pour accéder à votre courrier électronique. Il n'est plus nécessaire d'indiquer le domaine.

PORTAIL SYMBIOSE

Les professeurs, les chargés de cours et les employés peuvent maintenant utiliser le portail Symbiose. Ce nouvel outil informatique amènera une communication accrue entre tous les corps d'employés de l'UQO. Tapez l'adresse symbiose.uqo.ca ou allez sur la page d'accueil du site Web de l'UQO et cliquez sur le logo de Symbiose.

**CONSULTEZ VOTRE COURRIEL DE L'UQO
ET VISITEZ NOTRE SITE WEB POUR DES NOUVELLES
WWW.UQO.CA/SCCC-UQO
VOTRE SYNDICAT TIEN À RESTER EN CONTACT AVEC VOUS!**

**AUX CHARGÉS DE COURS VENANT DE L'EXTÉRIEUR :
POUR COMMUNIQUER AVEC L'UNIVERSITÉ
SANS FRAIS, COMPOSEZ LE
1 800 567-1283**

Merci Marie-Josée

Chère Marie-Jo,

Tourne la page mais ne ferme pas notre livre! Tu nous as menés à bon port après avoir franchi les tempêtes et en même temps, nous ne sommes plus les mêmes. Ton expérience et ta sagesse altruiste nous serviront beaucoup à l'avenir aussi, que ce soit dans des comités ad hoc ou sur des points précis. Profite alors de ton repos bien mérité, car ton retour, à des fonctions occasionnelles, aura lieu sous peu! Voilà pourquoi ce n'est qu'un au revoir et à la page suivante!

Louis-Charles Sirois, trésorier

Chère Marie,

J'aimerais, à mon tour, saluer le départ de notre présidente Marie-Josée Bourget. Ce n'est un secret pour personne que Marie-Josée est une « leader » naturelle. Elle nous a conduits, depuis les six dernières années, toujours en avant, pour nous dépasser. Nous avons appris avec elle à « nous tenir debout », à s'affirmer et à gagner du respect. Elle nous laisse un héritage riche de sens qui nous suivra longtemps.

Marie-Josée agit toujours avec un grand professionnalisme, une diligence notoire et une organisation impeccable. Travailleuse infatigable, débordante d'énergie, son sourire ne la quitte qu'en

de très rares occasions. Lui dire au revoir n'est évidemment pas chose facile; elle a tant donné à notre Syndicat et à nous tous par le fait même. C'est pourquoi, j'aimerais lui dire en mon nom et celui de toutes les personnes chargées de cours de l'UQO : Merci infiniment Marie!

Gisèle Lafrenière, secrétaire exécutive

Chère Marie-Josée,

Je ne jongle pas avec les mots aussi adroitement que toi, mais sache que je garderai copie de tes nombreux courriels afin de m'inspirer dans les moments plus difficiles qui vont sûrement se présenter lors des prochaines négos.

Voici un auteur qui traduit parfaitement ma pensée :

Celle que j'ai le plus souvent lue par courriel... celle que j'ai lue avec le plus d'intérêts... Je tenais à te rendre un hommage ici même. Tu as une écriture des plus clairvoyante, réfléchie et éprouvée. J'ai tiré de tes textes de nombreux enseignements et mêmes des orientations de pensées... Par ton biais, j'ai rencontré quelques personnes admirables, et ton « entourage » est à l'image de ton accessibilité. Merci pour tout, les mots, la présence, les idées... Nous nous reverrons...

Marc Aubé, vice-président à la vie syndicale et à l'information

Chère Marie-Josée,

À une femme pleine d'énergie qui aime le travail bien fait et qui a toujours une grande pensée pour les chargés de cours...je dis un grand merci. Tu m'as toujours donné le goût et la motivation de travailler sur les différents dossiers. Tu pars de l'exécutif, mais il y aura toujours une place pour toi quelque part là où les gens t'apprécieront. Comme chargés de cours, nous avons été témoins de ton talent et de ton dévouement dans tout ce que tu entreprends.

Gérard Gratton, Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Chère Marie-Joe

Une Présidente qui décide de ne pas se représenter au printemps, c'est aussi une amie qui s'éloigne du bureau, mais qui restera à jamais dans nos cœurs. Tout le temps passé à travailler avec et pour toi a été un vrai plaisir. Tu as su écouter et comprendre chacun de nous et tu as toujours pensé aux autres avant de penser à toi.

Merci « MJ » pour ces merveilleuses journées complices. Suis maintenant ton nouveau chemin, la vie t'attend encore bien loin!

Mireille Girault, secrétaire salariée du SCCC-UQO

Pourquoi les chargés de cours devraient utiliser leur @dresse électronique de l'UQO?

L'UNIVERSITÉ TIENT À VOUS INFORMER

L'administration, les modules, les départements et les services envoient régulièrement de l'information essentielle aux cours, aux activités et tout ce qui touche la vie universitaire à votre adresse de l'UQO. Il est possible que dans l'avenir, l'administration envoie les documents importants reliés à votre embauche par courriel. Soyez prêts! Comme chargés et chargés de cours, il est important de vous tenir au courant de tout ce qui se passe à l'Université.

VOUS POUVEZ JOINDRE FACILEMENT TOUT LE MONDE

Dans le cadre de votre enseignement, ce moyen est très efficace pour communiquer avec vos étudiants, vos collègues et avec l'administration de l'Université. En ce qui a trait au carnet d'adresses du courrier électronique dans Outlook, les groupes de distribution [professeurs, chargés de cours, cadres,...] sont facilement disponibles.

Politique éditoriale

Le Papier est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès d'autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux. Le Papier est publié deux fois par année. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lectrices et des lecteurs qui désirent exprimer leurs opinions ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs et auteures et ne reflètent pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditeur. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditeur. La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans Le Papier. L'éditeur se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Local A-2126, pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau [Québec] J8X 3X7

Adresse postale > Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau [Québec] J8X 3X7

Téléphone > [819] 773-1692

Télécopieur > [819] 773-1690

Courriel > sccc-uqo@uqo.ca

Site Web > www.uqo.ca/sccc-uqo



Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

Ce n'est qu'un au revoir...



C'est avec beaucoup d'émotions que j'écris ces quelques lignes à la fin de mon dernier mandat à la présidence. Toute bonne chose a une fin, dit-on.

Il y a six ans, Richard Perron, notre ex-président m'approchait pour le remplacer. On le sait, ce poste n'attire pas une foule de personnes. J'ai été élue comme il se doit, et je m'étais dit que j'essaierais au moins une année. Et je suis toujours là. Mes objectifs de départ étaient la formation, la reconnaissance et l'intégration à la vie universitaire des personnes chargées de cours.

Comme seule femme², j'ai fait partie des trois comités de négociations. On ne se le cachera pas, le monde des négociations est un monde d'hommes. À la deuxième ronde de négociations, on m'a qualifiée de main de fer dans un gant de velours, image de la force et de la douceur que je trouvais très intéressante. Depuis mon arrivée à la présidence, nous avons fait plusieurs gains importants dont, entre autres :

La rémunération qui est passée d'environ 4 500 \$ à 6 350 \$ au 1^{er} janvier 2005 et nous aurons environ 6 700 \$ au 1^{er} juin 2006;
L'intégration, de 8 000 \$ à 75 000 \$;
Le perfectionnement de 14 charges en 1999 (environ 65 000 \$) à 25 charges en 2005 (environ 160 000 \$);
Toutes les participations aux instances institutionnelles et paritaires qui sont maintenant rémunérées.

Ces gains, nous les avons obtenus ensemble : comités exécutifs, comités de négociations, comités de mobilisation, conseils syndicaux ainsi que tous les membres actifs qui ont participé aux instances. Notre union a effectivement fait notre force!

De plus, ce qui me tenait vraiment à cœur était de m'assurer que les personnes chargées de cours de l'UQAH et maintenant de l'UQO aient leur place à l'université. Pour y arriver, nous devons nous-mêmes nous impliquer davantage. Et je peux affirmer que nous avons partiellement atteint ce but. Peut-être avant mon départ, aurons-nous enfin un accueil comme nouvel employé de l'UQO même si nous sommes chargés de cours et une reconnaissance de 25 ans comme employé à l'UQO. Nous y serions presque.

En ce qui a trait à la formation collective, nous avons maintenant un système qui permet que les personnes soient rémunérées, comme les employés en général le sont pour suivre leur formation. À ma connaissance, nous sommes les seuls chargés de cours du Québec à avoir une rémunération systématique dans de tels cas. Il faudra maintenant obtenir plus de fonds de perfectionnement pour que nous puissions assurer une stabilité à notre système.

Je m'étais aussi promis de ne pas rester trop longtemps à la présidence. Je crois fermement que les syndicats doivent avoir des présidences d'une certaine durée, mais qu'elles ne deviennent pas intouchables. Il faut en plus de donner la place aux jeunes encourager toutes les visions des membres. Je ne vous cacherai pas que les élections à la 1^{re} vice-présidence de la FNEEQ sont l'élément déclencheur de mon départ. J'étais prête à livrer d'autres combats avec mes expériences de trois tables de négociations, à la présidence d'un syndicat qui a dû faire la grève simplement pour assurer que les personnes chargées de cours de l'Outaouais ne soient pas moins bien payées que les autres chargées de cours du Réseau de l'Université du Québec. Mon environnement précaire où la place à la famille n'est pas du tout pris en compte m'aurait permis de donner une autre vision à notre Fédération. Le processus démocratique ne m'a pas donné cette chance.

Plusieurs d'entre vous le savent, ma grande sensibilité représente tout autant une importante force qu'une faiblesse notable. J'ai travaillé de mon mieux au meilleur de mes connaissances. Je laisse à présent la petite stabilité que j'avais à la présidence; je connaissais un an à l'avance la rémunération que j'avais : grand luxe pour une chargée de cours qui vit de ses charges de cours. Je retourne donc à l'instabilité de trimestre en trimestre.

Je tiens à remercier, d'une part, tous les membres de ma famille à qui je ne pouvais toujours donner l'attention que j'aurais voulu pendant ces six années surtout dans les périodes de négociations. D'autre part, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont cru en mes compétences et je vous invite à continuer à travailler pour notre cause.

Je continuerai d'être disponible pour aider quiconque aurait besoin de mes services. Je salue particulièrement également les présidences des syndicats de chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ), de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC) avec qui j'ai eu d'étroites collaborations tout au long de mes mandats à la présidence. J'espère également pouvoir garder d'excellents contacts avec plusieurs militantes et militants qui me sont chers de la FNEEQ, du CCSNO et de la CSN. Un merci tout particulier aux conseillers CSN Serge Julien, Norman Thibault et Gaétan Tardif qui m'ont toujours donné de judicieux conseils.

Je quitte le monde syndical auquel je crois toujours et je vous dis au revoir...

(2) Carole Julien a aussi fait partie du 2^e comité de négociation, pendant douze mois sur deux ans et demi.

Marie-Josée Bourget, présidente